

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 13 septembre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 29

- présents : 24

- votants 29

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, M. Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Daniel TARDET, Madame Gaëlle JOURDAIN, Monsieur Alcide BORDE, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Claudie PILLET, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO,.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Claude GRENON.

Étaient absents représentés :

Monsieur Dominique SIMETIERE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON,
Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Monsieur Philippe LACAN qui a donné procuration à Madame Sylvie PLAIRE
Madame Elodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT
Monsieur Younes BIAR qui a donné procuration à Madame Rozenn PETOT

Était absent et excusé :

Étaient également présents :

Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint administratif principal de 1ère classe du service Citoyenneté.

Convocation envoyée le : 7 septembre 2023 - Affichage en Mairie le : 7 septembre 2023

2023.01.18 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023 ET DU 12 JUILLET 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.01.25 en date du 17 juin 2020, modifiant le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Madame Catherine **DESPREZ**, Maire de Surgères, rappelle à l'Assemblée la modification du règlement intérieur et l'engagement de la Municipalité, de joindre à chaque convocation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance précédente.

Ainsi, avec la convocation pour la séance du Conseil Municipal 13 septembre 2023, chaque Conseiller a reçu le procès-verbal par mail de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2023 et du 12 juillet 2023.

Madame le Maire, Présidente de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité des suffrages exprimés,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal des 22 juin 2023 et 12 juillet 2023,
- autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :

Les signatures sont au registre.

En Mairie, le 14 septembre 2023,

Pour le Maire et par délégation,

Le 1er Adjoint,



Nicolas JOYET.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr